

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 02 octobre 2017 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin
Messieurs les conseillers : Gérard Messier
Adam Rousseau
Yvon Larochelle
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 12 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le maire suppléant, Monsieur le conseiller Gérard Messier.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion

1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;

2.0 Régularité convocation et constat de quorum;

3.0 Adoption de l'ordre du jour;

4.0 Procès-verbal :

4.1 Adoption du procès-verbal du 05 septembre 2017;

Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 05 septembre 2017;

Info 4.3 Séance ajournée du 25 septembre 2017;

5.0 MRC :

Info 5.1 Suivi de la rencontre du 20 septembre 2017;

6.0 Correspondance:

6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 28 août au 22 septembre 2017;

7.0 Administration générale :

7.1 Services juridiques 2018;

7.2 Calendrier 2018;

7.3 Entretien ménager;

7.4 Mandat à la FQM – analyse organisationnelle;

7.5 Résolution mandant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal;

- 7.6 Soumissions pour l'émission de billets au montant de 110 000\$;
- 7.7 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 110 000\$;
- Info 7.8 État comparatif des activités de fonctionnement à de fins fiscales au 30 septembre;
- Info 7.9 Reconnaissance;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier local 23municipal;
 - 10.2 Acceptation des frais – rapiéçage rangs 2;
 - 10.3 Décompte final – travaux de pavage du chemin de la Rivière nord;
 - 10.4 Décompte final – travaux 2016 du programme TECQ 2014-2018;
 - 10.5 Appel d'offres sur invitation – toiture du garage municipal;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Dates de collecte des matériaux encombrants;
 - 11.2 Formation sur les modifications au règlement Q-2, r.22;
 - 11.3 Réparation d'un aérateur;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Projet d'entente sur l'occupation du domaine public du chemin Dion;
 - 12.2 Développement de la rue St-Pierre;
 - 12.3 Protocole d'entente;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Demande de location à titre gratuit du CCFGL;
 - 13.2 Affectation au surplus accumulé – infrastructures loisirs;
 - 13.3 Entretien et surveillance de la patinoire;
 - 13.4 Comité de pilotage MADA;
 - 13.5 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 à 2020-2021 de la Commission scolaire des Sommets;
 - 13.6 Journée de l'observatoire québécois du loisir 2017;
 - 13.7 Débroussaillage du parc Hérons Bernaches;
 - 13.8 Consultation citoyenne;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Mot du maire;
- 18.0 Ajournement ou levée de la séance.

252-10.2017 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE le point 11.2 Formation sur les modifications au règlement Q-2, r.22 soit retiré;

QUE les points Mandat aux procureurs – protocole d'entente et Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2010-116 dans le but de modifier l'article 4.9 et section 32 dudit règlement soient ajoutés;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

253-10.2017 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 05 septembre 2017 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 05 septembre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

*** **4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 05 SEPTEMBRE 2017**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

*** **4.3 SÉANCE AJOURNÉE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

La directrice générale mentionne que la séance ajournée du 25 septembre 2017 n'a pas été tenue à défaut de quorum.

*** **5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 20 SEPTEMBRE 2017 – MRC**

Monsieur le maire, Claude Sylvain résume les dossiers de transition de Banque de terres vers l'Arterre et le règlement sur les cours d'eau de la MRC.

ADOPTION : 6 POUR

254-10.2017 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 28 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 28 août au 22 septembre 2017.

ADOPTION : 6 POUR

255-10.2017 7.1 SERVICES JURIDIQUES 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des offres de services professionnels pour l'année 2018 auprès de Monty Sylvestre, conseillers juridiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 16 août 2017 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;

ET d'accepter l'offre de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil, à l'exception des règlements qui s'y trouvent, pour l'année 2018, le tout suivant l'offre transmise par cette firme le 20 septembre 2017.

ADOPTION : 6 POUR

256-10.2017 7.2 CALENDRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite à nouveau offrir un calendrier de la municipalité à tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE par les revues municipales de mai et septembre 2017, une invitation est lancée à toute la population à l'effet de transmettre des photos représentatives de paysage de la municipalité dont douze (12) sont sélectionnées pour être imprimées dans le calendrier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conception et l'impression de 1 150 calendriers pour l'année 2018 avec première page en couleur par la compagnie Imprimerie Martineau au coût de 1 837,00\$ excluant les taxes et selon les détails de leur offre de service du 11 septembre 2017;

ET d'autoriser la distribution par média poste de ce calendrier à toutes les adresses civiques de la municipalité pour un montant d'environ 125,00\$ excluant les taxes.

ADOPTION : 6 POUR

257-10.2017 7.3 ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 21 septembre 2017 de Madame Maryse Dupuis ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que l'entretien ménager durant les mois de novembre à avril soit effectué 2 fois par mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Maryse Dupuis à effectuer les travaux d'entretien ménager des bureaux de l'hôtel de ville 2 fois par mois pour les mois de novembre à avril; les autres mois de l'année, une fois par mois ;

ET QUE le tarif horaire pour l'entretien ménager soit majoré à 19,31\$ à compter du mois de décembre 2017.

ADOPTION : 6 POUR

258-10.2017 7.4 MANDAT À LA FQM – ANALYSE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire obtenir une évaluation des rôles et des tâches du personnel de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités offre le service d'optimisation et élaboration de divers outils en gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services de la FQM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner les termes de l'offre de service du 25 septembre 2017 de la FQM, présentée par Madame Myriam Trudel, avocate dans le cadre d'une analyse organisationnelle.

ADOPTION : 6 POUR

259-10.2017 7.5 RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et résolu unanimement:

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

260-10.2017 7.6 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS AU MONTANT DE 110 000\$

Date d'ouverture :	25 septembre 2017	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,6781 %
Montant :	110 000 \$	Date d'émission :	3 octobre 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 700 \$	2,00000 %	2018
21 300 \$	2,25000 %	2019
22 000 \$	2,50000 %	2020
22 700 \$	2,75000 %	2021
23 300 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,06600

Coût réel : 3,34909 %

2 -CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

20 700 \$	3,87000 %	2018
21 300 \$	3,87000 %	2019
22 000 \$	3,87000 %	2020
22 700 \$	3,87000 %	2021
23 300 \$	3,87000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,87000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur Adam Rousseau et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 3 octobre 2017 au montant de 110 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-212. Ces billets sont émis au prix de 98,06600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTION : 6 POUR

261-10.2017 7.7 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILELTS AU MONTANT DE 110 000\$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 110 000 \$ qui sera réalisé le 3 octobre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-212	110 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessous, financé par billets qui sera émis, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 octobre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	20 700 \$	
2019.	21 300 \$	
2020.	22 000 \$	
2021.	22 700 \$	
2022.	23 300 \$	(à payer en 2022)
2022.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTION : 6 POUR

7.8 ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal prend connaissance de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2017 ; lequel rapport résumé par la directrice générale compare les résultats au 30 septembre 2017 versus le 30 septembre 2016 :

	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Revenus	2 292 197,16\$	1 889 908,72\$
Dépenses	1 788 330,21\$	1 642 719,27\$
Activités-Investissement	43 157,97\$	100 724,63\$
Excédent (déficit)	460 708,98\$	434 094,82\$

7.9 RECONNAISSANCE

Monsieur le maire souligne les 30 ans de service de Madame Nicole Garant, ce 20 octobre 2017.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'intervient.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est discuté.

262-10.2017 10.1 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 093-04.2017 par laquelle le conseil municipal établissait l'une des priorités de voirie 2017 comme étant des travaux de rapiéçage sur la rue Chabot;

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 août 2017, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde une subvention de 20 000\$ pour l'amélioration du réseau routier, selon les recommandations de Madame Karine Vallières, députée de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics confirme la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rapiéçage exécutés sur une partie de la rue Chabot pour un montant de 25 072,03\$ incluant les taxes conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET DE statuer que cette dépense est assumée par le budget 02.320.00.625 « Asphalte » dont un montant de 20 000,00\$ est subventionné par ce programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTION : 6 POUR

263-10.2017 10.2 ACCEPTATION DES FRAIS – RAPIÉÇAGE RANGS 2

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du chef d'équipe aux travaux publics quant à un estimé déposé le 28 août 2017 pour des travaux de rapiéçage sur les rangs 2 ;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics confirme la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rapiéçage exécutés sur des sections des rangs 2 pour un montant de 5 555,07\$ incluant les taxes ;

ET QUE ces dépenses soient assumées par la réserve des carrières sablières.

ADOPTION : 6 POUR

264-10.2017 10.3 DÉCOMPTE FINAL – TRAVAUX DE PAVAGE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE NORD

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 258-11.2016;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande l'acceptation finale de ces travaux et le paiement de la retenue de garantie de 5%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement correspondant à la retenue de garantie de 5% au montant de 7 432,47\$ incluant taxes à Eurovia Vinci, selon la facture 5801956704 du 12 octobre 2016 pour les travaux de pavage du chemin de la Rivière nord;

ET DE confirmer que cette dépense est assumée par la réserve des carrières sablières.

ADOPTION : 6 POUR

265-10.2017 10.4 DÉCOMPTE FINAL – TRAVAUX 2016 DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 066-03.2017;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande l'acceptation finale de ces travaux et le paiement de la retenue de garantie de 5%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement correspondant à la retenue de garantie de 5% au montant de 26 057,59\$ incluant taxes à Sintra, selon la facture 26-1357-D2 du 15 novembre 2016 pour les travaux de réparation et pavage des rues Bibeau, Chanoine Groulx, Leblond et du Parc;

ET DE confirmer que cette dépense est assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 6 POUR

266-10.2017 10.5 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 219-08.2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé le 25 septembre 2017 que la Municipalité ne peut donner suite au contrat visé par la résolution 219-08.2017 dans les délais requis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 219-08.2017 ;

DE lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour la toiture du garage municipal ;

ET D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies invitées à soumissionner pour la toiture du garage municipal ».

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le maire précise la situation.

267-10.2017 11.1 DATES DE COLLECTE DES MATÉRIAUX ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenir 3 collectes de matériaux encombrants incluant les matériaux à récupérer avant les encombrants pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense en 2018 d'environ 125,00\$ chacune pour la publicité de 3 annonces distinctes dans le journal l'Étincelle, des dates pour la collecte des matériaux encombrants qui auront lieu le vendredi 20 avril 2018, le vendredi 22 juin 2018 et le vendredi 05 octobre 2018;

QUE ces dépenses soient assumées par la réserve des matières résiduelles ;

ET QUE cette résolution soit transmise à Monsieur Yves Duhamel, de la compagnie Sani-Estrie et à Monsieur Yves LaMadeleine, président du comité de l'environnement.

ADOPTION : 6 POUR

11.2 FORMATION SUR LES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT Q-2, r.22;

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

268-10.2017 11.3 RÉPARATION D'UN AÉRATEUR

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'hygiène du 20 septembre 2017 à l'effet de faire réparer un aérateur aux étangs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission du 05 juillet 2017 de la compagnie Pompex Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réparation d'un aérateur selon les détails de la soumission du 05 juillet 2017 de la compagnie Pompex Inc. au montant de 3 809,48\$ excluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02.415.00.521 « Entretien des infrastructures ».

ADOPTION : 6 POUR

269-10.2017 12.1 PROJET D'ENTENTE SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU CHEMIN DION

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 159-07.2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des faits quant à un projet d'entente sur l'occupation du domaine public devant être signé ;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation pour effectuer les travaux a été préalablement donnée avant la signature du projet d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés confirment qu'en aucun cas, ils n'ont été informés que des frais de 300,00\$ étaient exigibles et qu'une entente devait être signée ;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont été faites à l'interne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser exceptionnellement l'annulation des frais au montant de 300,00\$ quant à un projet d'entente sur l'occupation du domaine public ;

ET D'informer les propriétaires concernés que la municipalité peut en tout temps exiger le démantèlement des trois (3) conduites aménagées pour l'égout sanitaire, l'électricité et l'eau potable passant en dessous du chemin Dion à leur frais, tel que mentionné dans la correspondance adressée à ceux-ci le 03 juillet 2017.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le conseiller Adam Rousseau demande s'il y a lieu de mentionner dans la résolution que compte tenu de ce dossier, la municipalité ne signe pas la servitude d'égout. Une note est conservée au dossier.

270-10.2017 12.2 DÉVELOPPEMENT DE LA RUE ST-PIERRE

CONSIDÉRANT les termes de l'entente relative à des travaux municipaux signée avec Les Constructions Raymond Morin Inc. le 16 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, 7 résidences sont en construction sur le prolongement de la rue St-Pierre ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 4 500\$ a été prévu au budget 2017 pour les ententes de travaux municipaux avec les promoteurs et que ce budget est atteint ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'un montant de 7 500\$ aux Constructions Raymond Morin Inc. pour 5 lots démontrant une construction réalisée de la fondation d'un bâtiment principal ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

271-10.2017 12.3 PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 234-09.2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet déposé par Me Stéphane Reynolds quant à un protocole d'entente avec 9309-2245 Québec Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner les termes du protocole d'entente avec 9309-2245 Québec Inc. soumis par Me Stéphane Reynolds le 22 septembre 2017 ;

ET QUE le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, soient autorisés à signer le document donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 6 POUR

**272-10.2017 12.4 MANDAT À MONTY SYLVESTRE CONSEILLERS JURIDIQUES INC.
- PROTOCOLE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 271-10.2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater Me Stéphane Reynolds de la firme Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. à effectuer les recherches selon le protocole d'entente à être signé avec 9309-2245 Québec inc. Ce mandat ne prendra effet que lorsque l'entente aura été signée et que les conditions relatives au dépôt de sommes en fidéicommis par 9309-2245 Québec inc. auront été respectées.

ADOPTION : 6 POUR

273-10.2017 12.5 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 DANS LE BUT DE MODIFIER L'ARTICLE 4.9 ET LA SECTION 32 DUDIT RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2010-116.

Le projet de règlement est résumé comme suit : il vise à modifier l'article 4.9 et la section 32 du règlement de zonage 2010-116 afin d'ajouter le texte suivant : tout système de chauffage à combustion pour une résidence dans un bâtiment accessoire n'est permis qu'à l'extérieur du périmètre urbain, les zones de villégiature et les zones RF-4 à 6.

ADOPTION : 6 POUR

274-10.2017 13.1 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 05 septembre 2017 de Madame France Custeau, au nom du conseil d'établissement de l'école Arc-En-Ciel, demandant la gratuité du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour une activité de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour le souper du 14 octobre 2017 ;

QUE la municipalité assume les frais pour l'entretien ménager ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 6 POUR

275-10.2017 13.2 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – INFRASTRUCTURES LOISIRS

CONSIDÉRANT la campagne de financement en cours par la vente de panneaux publicitaires au parc des Pionniers ;

CONSIDÉRANT que cette campagne de publicité a pour objectif de bonifier les infrastructures loisirs dès que le plan de développement du parc des Pionniers sera complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – infrastructures loisirs la somme de 6 325,65\$.

ADOPTION : 6 POUR

276-10.2017 13.3 ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Monsieur Gaston Lebrun est intéressé à s'occuper à nouveau de la patinoire pour l'hiver 2017-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Gaston Lebrun, responsable de l'entretien et de la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2017-2018 au coût de 3 690,00\$;

QUE les heures d'ouverture de la patinoire ne soient pas moindres que l'année précédente, à savoir :

Lundi au vendredi : 18h00 à 21h00
Samedi : 13h00 à 16h00 et de 18h00 à 21h00
Dimanche : 13h00 à 16h00 et de 18h00 à 21h00

QUE la patinoire soit disponible lors des jours fériés ;

QUE la patinoire soit disponible durant la période du dîner pour les écoliers;

QUE toute aide supplémentaire et/ou remplacement soit sous la responsabilité de Monsieur Lebrun ;

QUE toute demande de changement d'horaire soit préalablement approuvée par son supérieur immédiat, soit la directrice générale ;

QUE le montant de 3 690,00\$ soit versé par tranche de 1 230,00\$ lors des séances de janvier, février et mars 2018 ;

ET QUE le montage et démantèlement des bandes et filets soient effectués par l'équipe de voirie.

ADOPTION : 6 POUR

277-10.2017 13.4 COMITÉ DE PILOTAGE MADA

CONSIDÉRANT QUE selon la convention d'aide financière, la municipalité doit adopter une résolution afin de mettre en place un comité de pilotage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage aura le mandat d'élaborer une politique municipale des aînés, de faire une consultation auprès des aînés et d'élaborer un plan d'action d'une durée de trois ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser les gens dont les noms et responsabilités sont décrits ci-dessous à faire partie du comité de pilotage de l'élaboration de la politique MADA de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, à savoir :

Citoyens

Madame Florianne Richard	représentante de la FADOQ
Madame Juliette Chabot	représentante du Club de cartes
Madame Suzanne Coulombe	représentante de l'Association du lac Tomcod
Monsieur Jocelyn Simard	citoyen
Monsieur Denis Messier	citoyen

Partenaires

Madame Marlène Delisle	Organisatrice communautaire, CLSC de Windsor
Madame Monique McClemens	Table de concertation des aînés de l'Estrie

Municipalité

Madame Manon Jolin	conseillère municipale
Monsieur Raymond Pélissier	agent de développement aux loisirs et chargé de projet de MADA

ADOPTION : 6 POUR

278-10.2017 13.5 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2018-2019 À 2020-2021 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du dossier de consultation en date du 20 septembre 2017 de la Commission scolaire des Sommets quant au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 à 2020-2021 (règle 201);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son accord quant aux détails de ce dossier de consultation;

QUE la Commission scolaire des Sommets soit sensibilisée à l'effet que les enfants de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton soient priorisés quant à la fréquentation de l'école primaire de l'Arc-en-Ciel;

ET QUE le maire, Monsieur Claude Sylvain, soit autorisé à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 6 POUR

279-10.2017 13.6 JOURNÉE DE L'OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE les loisirs des aînés sont appelés à se développer davantage avec le vieillissement de la population ;

CONSIDÉRANT QUE les thèmes touchent les besoins, attentes, enjeux et défis des services de loisir aux aînés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Raymond Pélissier à participer à la journée de l'Observatoire québécois du loisir 2017, le mardi 24 octobre à Trois-Rivières ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le budget MADA.

ADOPTION : 6 POUR

280-10.2017 13.7 DÉBROUSSAILLAGE DU PARC HÉRONS BERNACHES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la proposition du 22 septembre 2017 de l'agent de développement aux loisirs à la suite d'une demande de débroussaillage du boisé et du nivelage du plateau du haut du parc Hérons Bernaches ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du quartier sont prêts à s'investir dans le débroussaillage du boisé du parc ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont indécis sur l'aménagement du parc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser les citoyens du quartier à procéder au débroussaillage du parc Hérons Bernaches.

ADOPTION : 6 POUR

281-10.2017 13.8 CONSULTATION CITOYENNE

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement a déposé le rapport de la consultation avec des orientations et des budgets ;

CONSIDÉRANT QUE des montants importants pourraient être investis au cours de la prochaine année ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de préparer un plan de développement à long terme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil reçoit le rapport de consultation pour analyse lors du processus budgétaire.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES À PAYER DU 06 SEPTEMBRE AU 01 OCTOBRE 2017

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201700578 (C)	5522		2017-09-11	24	BELL Canada	589,55 \$

201700579 (C)	5523	2017-09-11	37	HYDRO-QUEBEC	1 386,48 \$
201700580 (C)	5524	2017-09-11	41	PETITE CAISSE	186,15 \$
201700581 (I)	5525	2017-09-11	117	VISA DESJARDINS	262,11 \$
201700582 (C)	5526	2017-09-13	37	HYDRO-QUEBEC	1 661,18 \$
201700583 (C)	5527	2017-09-22	37	HYDRO-QUEBEC	272,93 \$

Total des chèques émis

4 358,40 \$

COMPTES A PAYER- SÉANCE 02 OCTOBRE 2017

201700584 (I)	5573	2017-10-03	8	INFOTECH	227,08 \$
201700585 (I)	5577	2017-10-03	18	L'ETINCELLE	1 223,24 \$
201700586 (I)	5555	2017-10-03	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	300,05 \$
201700587 (I)	5569	2017-10-03	37	HYDRO-QUEBEC	1 608,71 \$
201700588 (I)	5583	2017-10-03	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	25 956,07 \$
201700589 (I)	5589	2017-10-03	41	PETITE CAISSE	112,78 \$
201700590 (I)	5549	2017-10-03	51	BELL MOBILITE	135,50 \$
201700591 (I)	5604	2017-10-03	54	TARDIF DIESEL INC.	4 705,52 \$
201700592 (I)	5552	2017-10-03	57	CHERBOURG	276,10 \$
201700593 (I)	5554	2017-10-03	59	COOP DES CANTONS, COOPERATIVE AG.	57,88 \$
201700594 (I)	5559	2017-10-03	61	EQUIPEMENTS BOB POULIOT INC.	808,08 \$
201700595 (I)	5600	2017-10-03	66	SEL WARWICK	8 117,70 \$
201700596 (I)	5558	2017-10-03	68	EDITIONS JURIDIQUES F.D.	96,47 \$
201700597 (I)	5592	2017-10-03	128	POMPES R. FONTAINE -	3 705,01 \$
201700598 (I)	5581	2017-10-03	143	MINISTRE DES FINANCES	79 807,00 \$
201700599 (I)	5601	2017-10-03	145	SHERLENN INC.	215,07 \$
201700600 (I)	5602	2017-10-03	161	SINTRA INC.	26 057,59 \$
201700601 (I)	5550	2017-10-03	173	CABLE-AXION INC.	530,66 \$
201700602 (I)	5567	2017-10-03	201	GREAT WEST	2 781,41 \$
201700603 (I)	5563	2017-10-03	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	40,00 \$
201700604 (I)	5597	2017-10-03	276	REVENU DU Canada	4 197,22 \$
201700605 (I)	5595	2017-10-03	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	370,82 \$
201700606 (I)	5598	2017-10-03	278	REVENU DU QUEBEC	10 798,00 \$
201700607 (I)	5562	2017-10-03	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	818,70 \$
201700608 (I)	5599	2017-10-03	300	SANI ESTRIE INC.	5 548,93 \$
201700609 (I)	5578	2017-10-03	326	LETTREGE WINDSOR	117,27 \$
201700610 (I)	5586	2017-10-03	454	ORIZON MOBILE	1 346,48 \$
201700611 (I)	5591	2017-10-03	470	PNEUS METRO INC.	345,77 \$
201700612 (I)	5566	2017-10-03	471	GRAVIERE ST-FRANCOIS (1990) INC.	369,05 \$
201700613 (I)	5590	2017-10-03	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	2 647,83 \$
201700614 (I)	5603	2017-10-03	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	400,99 \$
201700615 (I)	5605	2017-10-03	506	UAP INC.	624,71 \$
201700616 (I)	5580	2017-10-03	536	MEGABURO	176,08 \$
201700617 (I)	5579	2017-10-03	542	MECANIQUE G.S.B. INC.	96,58 \$
201700618 (I)	5557	2017-10-03	562	ÉCOLE ARC-EN-CIEL	63,10 \$
201700619 (I)	5572	2017-10-03	575	IN-FO.CA	44,84 \$
201700620 (I)	5561	2017-10-03	577	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	13 559,30 \$
201700621 (I)	5546	2017-10-03	644	ACIERS SIMMONDS LTÉE	98,36 \$
201700622 (I)	5553	2017-10-03	712	CONSTRUCTION RAYMOND MORIN	7 500,00 \$
201700623 (I)	5587	2017-10-03	717	OUELLET SUZANNE	561,00 \$
201700624 (I)	5564	2017-10-03	814	FRAPPIER MICHEL	773,78 \$
201700625 (I)	5594	2017-10-03	878	PUBLIDIFFUSION	708,24 \$
201700627 (I)	5607	2017-10-03	921	VALORIS -	6 018,16 \$
201700628 (I)	5575	2017-10-03	935	L. RICHARD LTÉE	5 748,75 \$
201700629 (I)	5556	2017-10-03	965	DUPUIS MARYSE	183,85 \$
201700630 (I)	5570	2017-10-03	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	2 371,76 \$
201700631 (I)	5576	2017-10-03	1016	LARAMÉE MONIA	47,50 \$
201700632 (I)	5582	2017-10-03	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	746,59 \$
201700633 (I)	5568	2017-10-03	1053	GROUPE ENVIRONEX	108,77 \$
201700634 (I)	5565	2017-10-03	1064	GONFLABLE.CA INC.	172,46 \$
201700635 (I)	5584	2017-10-03	1073	MUSEE NATURE SCIENCES	298,94 \$
201700636 (I)	5560	2017-10-03	1084	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	7 432,47 \$
201700637 (I)	5571	2017-10-03	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	295,66 \$
201700638 (I)	5588	2017-10-03	1152	PAVAGES LAVALLEE & LEBLANC INC.	2 759,40 \$
201700639 (I)	5551	2017-10-03	1157	CENTRE CAMION GAUTHIER INC.	200,80 \$

201700640 (I)	5547	2017-10-03	1206	AUMOND ANNE-MARIE	810,00 \$
201700641 (I)	5548	2017-10-03	1216	BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES LTEE	765,73 \$
201700642 (I)	5574	2017-10-03	1224	JOLIN GILLES	933,48 \$
201700643 (I)	5585	2017-10-03	1225	NOVA MOBILIER	2 799,62 \$
201700644 (I)	5596	2017-10-03	1226	REGROUPEMENT U.R.L.S. DU QUEBEC	57,49 \$
201700645 (I)	5593	2017-10-03	1227	PRO-TEK Technologie CD Ware	1 128,64 \$ -154,46\$

Total des chèques émis

240 932,93 \$

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002**

**17 076,82\$
8 553,18\$**

282-10.2017 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 02 octobre 2017 au montant de 240 932,93\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que soient adoptés les listes des comptes à payer telles que déposées;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Kevin Godbout informe le conseil des étapes envisagées par le comité de parents du parc Hérons Bernaches. Il est suggéré de communiquer avec l'inspecteur quant à une demande de permis pour le débroussaillage et la coupe d'arbres. On demande si la municipalité va participer financièrement au projet. Une demande pour le processus budgétaire est attendue. Des discussions s'en suivent.

2^e Monsieur Christian Trépanier demande si le rechargement dans le rang 6 est complété et si un rouleau va compacter le tout ? Monsieur le maire répond que ce n'est pas complété. Des discussions s'en suivent.

3^e Monsieur Sylvain Bolduc dépose une demande pour l'installation d'un ponceau sur le chemin des Pères.

4^e Monsieur Jacques Dion remercie le conseil municipal de leur mandat des quatre dernières années.

5^e Monsieur Jocelyn St-Laurent demande si la réfection du rang 2 est complétée et si la section avec la ville de Windsor va être refaite. Il profite de l'occasion pour remercier le conseil d'avoir appliqué les règlements et souhaite une bonne retraite aux élus.

17.0 MOT DU MAIRE

Monsieur le maire, Claude Sylvain résume les principales réalisations du conseil depuis les huit (8) dernières années et souhaite bonne chance aux futurs membres du conseil.

283-10.2017 18.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h05.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale